Etangs royaux

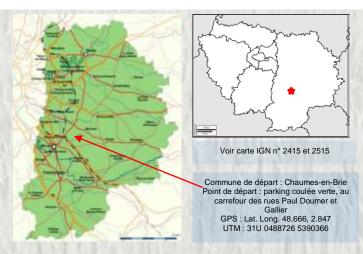
À partir d'un château antérieur, Charles de Valois entreprit d'étendre le Vivier au début du XIVème siècle. Plus tard, Charles V le remania à son tour, en agrandissant demeure et chapelle. Si plusieurs rois de France y séjournèrent, c'est le souvenir de Charles VI qui est souvent associé aux ruines de ces lieux, car il y vécut plusieurs de ses années de folie.

Domaine royal jusqu'en 1791, le Vivier fut vendu comme bien national, et finit dans l'abandon. Aujourd'hui, son cadre original est devenu lieu de séminaires et de réceptions où le château lui-même fait d'éléments restaurés et de ruines mélancoliques, crée à Fontenay-Trésigny un souvenir romantique au bord du ru ...



Le Château du Vivier - Photo CD ©

CODERANDO 77 Quartier Henri IV - Place d'Armes 77300 FONTAINEBLEAU 01 60 39 60 69 - www.randonnee-77.com -



Accès : Chaumes-en-Brie à 20 km au nord est de Melun par les N 36 et D32

Informations pratiques: Tous commerces

Transport: Car 77 - Express, ligne 1 (Melun- Chaumes-en-

Brie-Rebais)

Dénivelé positif: 145 m

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de détritus.
- Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage. Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77). Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com







Mise à jour - Août 2024 -

RANDONNER

EN SEINE ET MARNE





Chaumes-en-Brie Le Château du Vivier



L'Église de Chaumes-en-Brie - Photo CD ©

Le Vivier, avec ses étangs et les ruines de son château, la vallée de l'Yerres dominée par le viaduc de l'ancienne voie de chemin de fer et, enfin, Chaumes-en-Brie, vous attendent sur ce circuit typiquement briard.











Moven

Le Château du Vivier

- Dos au parking, s'engager à droite, rue Gallier. Au carrefour, parcourir l'allée arborée en face, virer à droite, traverser la D 402 et bifurquer à droite, rue du Cloître. Dans la rue Couperin faire un gauche droite pour continuer par la rue de l'Archelet puis de la Poterne.
- 2 Au 2eme croisement, prendre à droite, rue Pasteur (D144). Passer le cimetière, le contourner et suivre le chemin derrière. Il longe un bois. Emprunter à gauche le chemin bitumé. Il franchit le Bréon au Vieux Moulin (étangs et réserve piscicole). Prendre le sentier de gauche qui le prolonge et laisser les sentiers à droite. Suivre à droite la D144.
- Face au haras, virer à droite. La route longe le parc du château du Vivier, dont les ruines sont bien visibles, puis vire à gauche pour passer entre des étangs avant de monter dans le bois.
- Tourner dans le sentier à droite. Dans la D402, faire un droite-gauche et poursuivre par le sentier le long du ru. Quitter à droite ce sentier pour un autre sentier. Après un virage à angle droit, il sort du bois, fait un autre virage à angle droit pour longer l'hippodrome sur 900m. Dans le bois, virer à gauche dans la sente et laisser la mare à gauche ainsi que le sentier à gauche.
- 5 Suivre la route à droite sur 30 m, et emprunter à gauche le chemin des Plantes. Laisser le sentier à gauche pour traverser le Fossé du Miroir et parvenir au chemin St Sébastien
- 6 Prendre en face la rue du Pignon Vert, avant le pont monter à droite pour rejoindre l'Allée Jehan Michel qui ramène au départ.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse http://sentinelles.sportsdenature.fr/ et en sélectionnant l'activité "randonnée".